

Barème des pertes de fonds 2015

CODE	PERTE DE FONDS	Prix HT	Unités
N704	Main d'oeuvre exploitant sans engin	9,50 €	par heure
N705	Main d'oeuvre exploitant avec tractopelle	60,00 €	par heure
N705	Main d'oeuvre exploitant avec pelle mécanique	94,00 €	par heure
N705	Main d'oeuvre exploitant avec bull pousseur	120,00 €	par heure
N705	Main d'oeuvre exploitant avec camion benne basculante / Tracteur avec benne	42,00 €	par heure
N705	Main d'oeuvre exploitant avec tracteur de moins de 120 cv	19,00 €	par heure
N705	Main d'oeuvre exploitant avec tracteur de plus de 120 cv	23,00 €	par heure
N705	Main d'oeuvre exploitant avec chargeur sur pneu	80,00 €	par heure
N708	Plafonnement terres labourables et prairies naturelles	Selon arrêté national valeur vénale	par hectare
N710	Curage des réserves d'eau	2,20 €	par mètre cube
N710	Curage des fossés	2 €	par mètre
N710	Réfection de digues ou de berges	2 €	par mètre cube
N712	Décapage terre et nivellement (15 – 20 cm)	0,70 €	par mètre carré
N712	Régalage	0,90 €	par mètre carré
N713	Prairies cycle long / ha (naturelles)	143,00 €	par hectare
N713	Prairies cycle court / ha (temporaire et artificielle)	221,00 €	par hectare
N715	Apiculture cheptel	150,00 €	par ruche
N731	Vigne	20 000,00 €	par hectare
N744	Clôture multi fils	3,70 €	par mètre
N744	Clôture mono fil	1,90 €	par mètre
N744	Clôture ursus (grillage mouton)	4,90 €	par mètre

Plantations arbres fruitiers	Utiliser le barème du Tarn et Garonne
Abricotier	19 739,00 €
Cerisier gobelet sans filet	20 760,00 €
Pécher-nectarinier gobelet sans filet	21 511,00 €
Prunier gobelet	16 120,00 €
Poirier	28 076,00 €
Pommier axe sans filet	36 757,00 €
Noyer	26 781,00 €